Procès-verbal de l'Assemblée du 30 octobre 2023

Le Conseil général de Grancy régulièrement convoqué s'est réuni à la grande salle pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Lecture du PV du 26 juin 2023
3. Préavis municipal n°3/2023 concernant la construction d'une déchetterie et d'un espace voirie sur la parcelle communale n° 349
4. Communications municipales
5. Communications du bureau
6. Divers et propositions individuelles

Le Président, M. Serge Juillerat, ouvre la séance à 20 h. Il remercie la Municipalité pour la sortie du 26 juin extra-muros à Lausanne et pour la Fête villageoise de septembre qui fut une réussite.

1. Appel

Sur 91 membres 73 sont présents et 14 sont excusés.

2. Lecture du PV

Le procès-verbal de l'Assemblée du 26 juin 2023 est lu et approuvé avec 6 abstentions.

3. Préavis municipal n°3 concernant la déchetterie

M. Michel Siegrist, syndic, rappelle qu'on parle en Assemblée de ce projet depuis 2010 et qu'il est en évolution depuis 2 ans. Le secteur choisi l'a été lors de l'élaboration du dernier PGA. Il est donc temps de le valider.

Au vu de la nécessité de faire ces travaux et de l'aspect financier clairement planifié, la commission ad hoc et la commission gestion/finances proposent d'adopter le préavis tel que présenté dans leur rapport conjoint lu par Marie-Laure Chabloz, rapporteuse.

Une discussion nourrie s'ensuit !

M. Eric Comte donne lecture à l'Assemblée de ses réflexions en précisant qu'il n'est pas contre une déchetterie mais bien contre ce projet surdimensionné et pas uniquement destiné à la population du village. Il craint une augmentation du trafic, un fort impact paysager, le coût excessif de l'entretien.
M. Fabrice Devantay rappelle que la construction de son hangar cachera la déchetterie ; il ajoute que chacun est d'accord de la nécessité d'avancer dans le projet et que les dimensions sont adaptées aux obligations cantonales. Il encourage la municipalité à arboriser au maximum la parcelle.
M. Vincent Devantay, municipal en charge du dossier, rappelle que la déchetterie sera bien communale avec participation des autres communes.Le canton n'accepte plus de projet en

zone agricole ; le site sera en effet végétalisé au maximum. La circulation sur la rte de St Denis sera peu impactée puisque seuls les habitants de La Chaux l'emprunteront. Il insiste sur le fait de rendre service à d'autres communes voisines avec ce projet.
Suite à différentes interventions, M. Devantay rappelle encore que construire la déchetterie pour une ou plusieurs communes n'a pas de grand impact sur les dimensions, ni sur les coûts. De plus les autorités cantonales encouragent la collaboration pour ce genre de projet !
La gestion des déchets s'est fortement professionnalisée ces dernières années également.
Il précise aussi que le local de voirie sera chauffé, muni de sanitaires et d'un petit coin cuisine, avec un atelier et de la place pour entreposer du matériel.

M. Barreiros et Mme Bachmann profitent pour signaler encore et toujours la vitesse excessive et bruyante de la rte de St Denis. Un revêtement avec isolation phonique comme à la rte de Cottens fait la différence. M. le Syndic promet la relance de cette problématique de la vitesse et des moyens de ralentissement prochainement.

Soutenu par plusieurs membres, le vote à bulletin secret donne le résultat suivant : le préavis est accepté avec 64 oui, 8 non et 1 abstention.

M. Vincent Devantay remercie l'Assemblée pour sa confiance et annonce la mise à l'enquête cet hiver.

4. Communications municipales

M. Vincent Devantay :

- Notre forêt est en souffrance à cause de la sécheresse cette année. 630 m3 d'épicéa ont dû être abattus à cause du bostryche et stocké aux abords de la forêt. Nous avons une nouvelle garde-forestière, Mme Mélanie Ledoux, bienvenue à elle.

M. Michel Siegrist:

- Notre Restaurant est fermé depuis quelques semaines, M. Lemestre quittera les lieux à la fin de l'année. Ce sera l'occasion de rafraîchir les locaux. La procédure pour retrouver un exploitant est en cours avec la société spécialisée GastroConsult. On espère une reprise rapide.

5. Communications du bureau

M. le Président annonce que le prochain Conseil général aura lieu le 11 décembre exceptionnellement à 19 h, car la Municipalité offrira la fondue à tous les membres qui le souhaiteront à l'issue de l'Assemblée.

6. Divers et propositions individuelles

M. Comte est très déçu de la décision du Conseil concernant la déchetterie, notamment pour les habitants de la rte de St Denis, mais il prend acte de cette décision.
Il rend le bureau attentif au fait que le Règlement du Conseil n'autorise pas un membre du Bureau à siéger en commission et qu'il faut prendre cela en compte lors de leur constitution.

Mme Plattner demande des nouvelles de l'enquête à propos du vandalisme à l'église et à l'école ; celle-ci est en cours.

Mme Chollet signale deux lampadaires communaux qui ne fonctionnent pas.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 21 h 30.

Le Président :

La secrétaire :